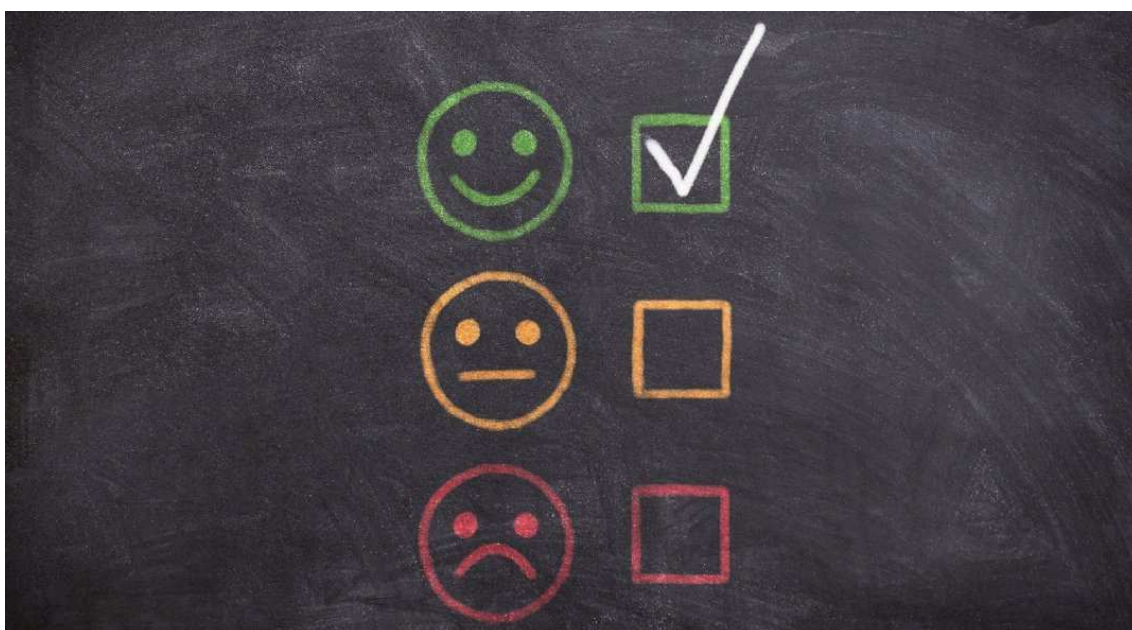


Notes du bac : une harmonisation "de masse" décriée par des enseignants,...

7-8 minutes

Le Snes-FSU assure que "des professeurs ont découvert que les notes mises lors des corrections des épreuves de spécialité avaient été modifiées dans leur dos". En effet, des IA-IPR "ont pu être amenés à procéder aux harmonisations en application des consignes qu'ils ont reçues", ce qui "a pu conduire à remonter, d'un seul clic, la note de milliers de copies à la fois", affirme le SUI-FSU, qui juge "délicat de considérer comme réglementairement fondées" ces pratiques. Le Snalc demande l'annulation "des modifications qui ont eu lieu sans aucun échange avec les correcteurs".



Des notes des épreuves de spécialité auraient été harmonisées

sans l'accord des correcteurs, selon des syndicats Pixabay - athree23

La polémique enfle. Après une première alerte il y a quelques jours concernant des notes d'épreuves de spécialité du baccalauréat 2022 qui auraient été "remontées mystérieusement", le ministère de l'Éducation nationale avait réagi. Contestant tout dysfonctionnement, Édouard Geffray, le Dgesc, évoquait notamment une évolution dans l'affichage des notes harmonisées, un processus d'harmonisation différent - qui passe désormais par l'application Santorin - ainsi que le fait qu'une même spécialité était évaluée sur deux sujets différents, pouvant amener à une harmonisation des notes entre les sujets ([lire sur AEF info](#)).

Mais l'explication ne convainc pas tout le monde. Dans un communiqué, le Snaic insiste : "Non, ce n'est pas normal". Le problème : "Que ces changements de notes se soient faits sans avertir et sans associer" les correcteurs, qui n'auraient été "conviés à aucune réunion d'harmonisation post-correction".

"Il y a eu une harmonisation 'au clic' et de masse" (Snes)

Le Snes-FSU confirme, dans un communiqué : "Dans plusieurs académies, des professeurs ont découvert par hasard que les notes mises lors des corrections des épreuves de spécialité avaient été modifiées dans leur dos, bien souvent à la hausse". La secrétaire générale du syndicat, Sophie Vénéitay, contactée par AEF info, précise : "Il y a eu une harmonisation 'au clic' et de masse, sans échanges avec les correcteurs. Il a été décidé par la commission d'harmonisation, et parfois même avant la commission, qu'il fallait remonter les notes de certains professeurs".

L'absence de concertation des correcteurs pose problème, alors

que ces derniers "pourraient expliquer le pourquoi du comment de leur note. C'est comme ça qu'on conçoit l'harmonisation : nous ne sommes pas contre dans l'absolu, mais il s'agit d'un échange, parce qu'il y a plein d'explications à donner sur la notation d'un paquet de copies", constate Sophie Vénétitay. Le Snes estime que "ces pratiques dénaturent complètement l'acte de correction, nient l'expertise des professeurs en matière d'évaluation et dégradent la valeur de leur travail. Par un simple clic, des inspecteurs défont le long travail de correction des professeurs qui s'appuient sur une pratique et une expertise indiscutables".

Le Snes s'interroge alors sur le but recherché : "Quel est l'objectif de cette reprise en main brutale si ce n'est afficher politiquement l'objectif d'une session 2022 du baccalauréat réussie ?"

En outre, le Snalc réfute la justification du ministère sur les sujets différents : "Ces hausses ne s'expliquent généralement pas par les différences de difficulté entre les sujets du jour 1 et du jour 2, puisque nous avons de nombreux témoignages fiables de collègues ayant corrigé des sujets différents et qui ont vu l'ensemble de leurs notes remontées de la même façon".

"remonter, d'un seul clic, la note de milliers de copies à la fois" (SUI-FSU)

Dans un article à paraître prochainement, le SUI-FSU "s'inquiète du développement de modalités qui dénaturent l'évaluation". Le syndicat d'IA-IPR confirme que des inspecteurs "ont pu être amenés à procéder eux-mêmes aux harmonisations en question, en application des consignes qu'ils ont reçues", via Santorin. Précisément, "il nous a notamment été demandé de réduire les écarts éventuels de moyenne, pour

une même discipline, entre les copies du jour 1 et celles du jour 2, ce qui a pu conduire à remonter, d'un seul clic, la note de milliers de copies à la fois".

Le SUI rappelle que cette "harmonisation de masse" a été mise en place ces dernières années pour le contrôle continu afin "d'atténuer, par lycée, les distorsions entre les notes de contrôle continu et les résultats habituels des élèves de ce même lycée au baccalauréat".

Or, le SUI indique que si "le code de l'éducation prévoit bien, à l'[article D334-4-1](#), une harmonisation des notes", celle-ci "ne concerne que le contrôle continu". Les IA-IPR jugent alors "délicat de considérer comme réglementairement fondées des pratiques d'harmonisation en masse portant sur des épreuves terminales".

Améliorer le "rendement" de certaines spécialités ?

Le syndicat rappelle en outre que, jusqu'à présent, "les éventuels ajustements ne pouvaient être opérés, en cours de correction, que par les correcteurs eux-mêmes" ou, au moment des jurys, avec leur consentement. "Aucun rapport, donc, avec des harmonisations 'en masse'" qui ont pour but "d'atténuer les écarts de difficulté entre les épreuves du J1 et celles du J2 ou pour améliorer le 'rendement', en termes de notes, de tel ou tel enseignement de spécialité (avec l'idée que tout enseignement notant plus 'sec' que les autres risque de perdre des élèves l'année suivante...)"

Le SUI pose alors plusieurs questions : "Sommes-nous légitimes réglementairement à modifier de manière massive les notes des épreuves terminales, sans aucun échange avec les correcteurs ? Qu'est-ce que ces nouvelles pratiques, si elles devaient s'installer, induiraient concernant le sens des épreuves

du baccalauréat, et nous disent de la place et de la considération que l'on accorde aux correcteurs ?"

"Que toutes les modifications qui ont eu lieu sans échange avec les correcteurs soient annulées" (Snalc)

Pour le Snes-FSU, "ce bricolage confirme que Santorin est un outil de surveillance permanente des correcteurs".

Globalement, "de telles pratiques ne sauraient masquer et compenser les inégalités créées par la réforme du bac Blanc. Un sujet unique pour les épreuves écrites de spécialité doit être rétabli pour éviter, dans une même discipline, toute différence dans les exercices proposés aux élèves selon le jour de l'épreuve".

De son côté, le Snalc demande "que toutes les modifications qui ont eu lieu sans aucun échange avec les correcteurs soient annulées, et que les notes soient transmises telles qu'elles ont été mises par le correcteur au jury d'examen". Le syndicat souhaite aussi "qu'une réunion bilan de cette session 2022 ait lieu au ministère avec les organisations syndicales représentatives, et que les procès-verbaux des réunions d'harmonisation auxquelles les correcteurs n'étaient pas conviés lui soient transmis".